



Compte-rendu sommaire
Séance du 17 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 17 décembre 2019 à 18 H 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Michel GINIÈS, Maire.

Nombre de conseiller.ères en exercice :	21
Nombre de présent.es :	15
Nombre de votant.es :	18
Date de la convocation :	10 décembre 2019
Date d'affichage du compte-rendu :	20 décembre 2019

PRÉSENT-E-S : Tous les membres du Conseil Municipal sauf :
Mme GRAVIER Maria Del Mar qui donne procuration à Mme GUYET Jocelyne
Mme MEHAMEDI Dalila qui donne procuration à Mme GUIBELIN Marie-Rose
Mr SION Fabien qui donne procuration à Mr GRAS Christian

EXCUSÉS : Mr GUICHARD Christian

ABSENT.E-S : Mme ROSSETTO Annie – Mr ROUARD David

Madame GUIBELIN Marie-Rose est élue secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

I – DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) – Demande de subventions 2020.

- 1.1. - Gymnase Auguste Delaune.**
- 1.2. – Ecole Elémentaire Paul Langevin.**
- 1.3. – Salle des fêtes Henri Valdade.**

Informations Diverses

- Evolutions réglementaires en matière de gestion du risque lié au radon.
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).
- Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) – Avis d'enquête publique.
- Date de réunion.
- Conseil consultatif.

I – DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) – Demande de subventions 2020.

1.1. - GYMNASE AUGUSTE DELAUNE

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à déposer auprès de la Préfecture du Jura des demandes de subventions au titre du programme DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux).

Est éligible à ce programme tout projet d'investissement porté par les communes et réalisé dans le domaine économique, social, environnemental et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

Les travaux suivants pourraient être éligibles :

PROJETS DE TRAVAUX	MONTANT € TTC
<u>GYMNASE AUGUSTE DELAUNE</u>	
Remplacement de la chaudière	35 000 €
Traçage terrain grande salle	8 000 €

total	43 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE à l'unanimité** le Maire à déposer les dossiers de demande de DETR.

1.2. - ECOLE ELEMENTAIRE PAUL LANGEVIN

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à déposer auprès de la Préfecture du Jura des demandes de subventions au titre du programme DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux).

Est éligible à ce programme tout projet d'investissement porté par les communes et réalisé dans le domaine économique, social, environnemental et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

Les travaux suivants pourraient être éligibles :

<u>ECOLE ELEMENTAIRE PAUL LANGEVIN</u>	
Remplacement des portes extérieures	25 500 €
Réfection de la charpente du préau	12 000 €
Gestion des alertes et sonneries	18 975 €
Réfection éclairage extérieur	7 000 €

total	63 475 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE à l'unanimité** le Maire à déposer les dossiers de demande de DETR.

1.3. – SALLE DES FETES HENRI VALADE

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à déposer auprès de la Préfecture du Jura des demandes de subventions au titre du programme DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux).

Est éligible à ce programme tout projet d'investissement porté par les communes et réalisé dans le domaine économique, social, environnemental et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

Les travaux suivants pourraient être éligibles :

<u>SALLE DES FETES HENRI VALADE</u>	
Création d'un local vaisselle	7 100 €
Réfection totale des loges, du bar et hall	7 800 €

Sous total	14 900 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE à l'unanimité** le Maire à déposer les dossiers de demande de DETR.

INFORMATIONS DIVERSES

Evolutions réglementaires en matière de gestion du risque lié au radon :

Le Maire informe le Conseil d'un courrier reçu de la Préfecture de Région Bourgogne-Franche-Comté sur la présence de radon dans les sols jurassiens. Les communes sont soumises à de nouvelles obligations concernant le gaz radon présent naturellement dans le sol.

Ces obligations varient selon le potentiel radon de chaque commune qui est fixé par l'arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français. Il y a 3 zonages :

- Zone 1 : les communes où le potentiel radon est faible,
- Zone 2 : les communes où le potentiel radon est faible mais sur lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments,
- Zone 3 : les communes où le potentiel radon est significatif.

Damparis est située en zone 1 où le potentiel radon est faible mais malgré tout, la Commune à obligation de surveiller la présence et la quantité de radon dans ses Etablissements Recevant du Public (ERP). Si les résultats de mesurages indiquent une concentration de radon supérieure à 300 becquerels par m3 des actions correctives devront être engagées.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) :

Le Maire rend compte à l'assemblée de l'avancement du dossier de PLUi.

Il rappelle que l'élaboration de ce document a été décidée en Conseil communautaire le 15 décembre 2015. Après 4 années de concertation, le projet a été arrêté par l'assemblée communautaire le 21 janvier 2019 et soumis à consultation officielle des communes du Grand Dole, des personnes publiques associées et une enquête publique s'est déroulée du 11 juin au 17 juillet 2019.

Suite à ces différentes consultations, le projet a été modifié à la marge, certaines remarques émises à la Municipalité de Damparis ont été retenues telles que :

- Ajout d'une liste de photos recensant les arbres remarquables et les éléments du paysage à protéger,
- Rectification de la liste des éléments paysagers repérés,
- Ajout de haies à conserver le long du ruisseau Bief de la Fontaine, « Les Grandes Pièces de la Malnouhe » et le « quart de la Mouille »
- Classement du ruisseau dit « de la Fontaine » dans la rubrique berges des cours d'eau ruisseaux biefs et fossés à conserver protéger et valoriser

D'autres remarques n'ont pas été acceptées, notamment la demande de correction de la densité de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur « Les Vergers » : la Commune demandait une densité urbaine brute de 12 logements à l'hectare, mais, le Conseil Communautaire de l'Agglomération a maintenu la densité à 15 logements à l'hectare.

Le dossier de PLUi modifié sera présenté en Conseil communautaire pour approbation le 18 décembre 2019.

Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) – Avis d'enquête publique

Le Maire informe le Conseil qu'une enquête publique a démarré le 9 décembre 2019 et qu'elle se poursuivra jusqu'au 16 janvier 2020 sur la totalité du territoire régional. L'ensemble des documents soumis à enquête publique et un registre en ligne sont disponibles à l'adresse électronique suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1798>. Le lieu d'enquête publique sur le Jura est situé à la mairie de Lons le Saunier et la prochaine permanence de la Commission d'enquête publique aura lieu le jeudi 16 janvier 2020 de 14 h à 17h.

Date de réunion

- Vendredi 10 janvier 2019 à 18h salle des fêtes : vœux de la municipalité.

Conseil consultatif

Mme SAUCE Magali rend compte à l'assemblée de la dernière réunion du Conseil Consultatif le 6 novembre 2019. Créé en 2009 à l'initiative de la Municipalité, cette instance a permis aux citoyens et citoyennes de la Commune de participer à la vie de la Commune. Cette instance composée d'une quinzaine de membres tirée au sort sur liste électorale, était autonome dans son organisation et son fonctionnement et a permis notamment la création des sentiers de randonnées. Mais d'autres actions ont été menées, notamment, la création de journées du patrimoine sur DAMPARIS en 2013, l'inscription des chemins de randonnées au PDIPR (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées) en 2017, la participation de 3 membres du CC et d'une conseillère municipale à la démarche de démocratie participative à KINGERSHEIM, la rédaction en 2018 d'une charte du Conseil Consultatif, et la réalisation d'un document d'enquête à la population en 2018.

Mme SAUCE félicite les membres du Conseil consultatif sur leur réelle participation à la vie de la Commune tout comme le Maire qui remercie Mme SAUCE et tous les membres du Conseil Consultatif de leur implication dans cette instance participative expérimentale. Il souhaite pérenniser et faire progresser les instances de démocratie participative sur la Commune et s'interroge sur leur élargissement à d'autres personnes hors liste électorale comme les jeunes....

Séance levée à 18h40